

CTE - 039 M
C.P. - GESTION
MAT. RESIDUELLES



**Mémoire présenté à la
Commission des transports et de l'environnement**

dans le cadre de la

**CONSULTATION PARTICULIÈRE
sur la gestion des matières résiduelles au Québec**

Préparé par

***Louise Fecteau
et
Sophie Bergeron***

31 janvier 2008

Présentation de Gaïa environnement inc

Gaïa environnement inc est une société issue de l'association de deux professionnelles et qui a pour mission la réalisation de mandats reliés à l'environnement. Sophie Bergeron est diplômée en géographie et détient une maîtrise en environnement, alors que Madame Louise Fecteau est détentrice d'une maîtrise en Sciences de l'environnement et de deux certificats de premier cycle, le premier en administration et le second en gestion des ressources humaines..

Entre autres réalisations reliées au secteur des matières résiduelles et avant leur association dans Gaïa environnement, elles ont dirigé l'implantation de la collecte sélective auprès de 25 000 ménages, la mise en service de trois éco-centres, de deux remises permanentes à déchets dangereux, d'un centre de tri régional des matières recyclables, et d'un programme de récupération auprès des ICI. Madame Fecteau a de plus été chargée de projet dans le cadre d'un agrandissement de lieu d'enfouissement sanitaire régional assujéti à la procédure d'évaluation environnementale (1996 à 2002 chez Compo-Haut-Richelieu).

Elles ont été membres de comités, notamment : Présidence d'un comité aviseur pour l'élaboration d'une campagne provinciale et la confection d'une boîte à outils sur le thème de la réduction à la source (RÉSEAU Environnement, 2002), participation au Comité technique de suivi du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (RÉSEAU Environnement, 2001).

En tant que conférencières, elles ont apporté leur contribution à l'occasion de colloques ou congrès portant sur les matières résiduelles : 3RMCDQ (*Exploitation d'un parc à conteneurs*), AMERICANA 2001 (*État de la situation de l'élimination au Québec*), 3^e, 4^e, 5^e et 6^e Colloque québécois sur la gestion des matières résiduelles (*Financement des mesures, Rôles des acteurs, Acceptabilité sociale des lieux d'enfouissement sanitaires, Projets de la Table de concertation pour la récupération des CRU non consignés*).

Elles ont également réalisé ou collaboré à plusieurs études, notamment : *État de situation des capacités d'élimination des infrastructures de la grande région de Montréal (2005-2006)*, *Étude des scénarios de récupération en aires publiques (2007)*, *Étude sur les coûts et revenus de la collecte sélective municipale au Québec (2006-2007 avec SM international et RCGT)*.

En 2006, elles ont été chargées d'élaborer le Plan d'action stratégique de la Table de concertation pour la récupération des CRU non consignés et de mettre en œuvre ses projets-pilotes. En 2007, elles ont reçu le mandat de mettre sur pied la Table pour la récupération hors foyer, de négocier les ententes de partenariat, de concevoir et administrer les programmes du nouvel organisme.



PRÉAMBULE

Une nouvelle Politique élaborée sous l'angle du développement durable

Avec l'adoption de la Loi sur le développement durable en avril 2006 et de sa Stratégie en décembre dernier, il nous apparaît essentiel d'envisager la future Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en élargissant au maximum l'angle d'analyse et de réflexion.

En effet, c'est avec la perspective des objectifs des différentes politiques, plans ou programmes en vigueur au gouvernement qu'un ministère ou un organisme gouvernemental doit dorénavant composer au moment d'élaborer ou de mettre à jour ses propres initiatives.

En ce qui nous concerne, au moment de proposer des orientations ou d'évaluer des options, nous nous fixons des critères cohérents avec les principes du développement durable. Ces critères, bien qu'informels, nous permettent de ne pas succomber aux manchettes tapageuses, aux préjugés populaires ou aux solutions simples en apparence mais aux retombées insignifiantes ou mal évaluées. Nous les résumons ainsi :

1.1 L'équité sociale:

L'équité sociale réfère pour nous à trois dimensions :

- le temps : *est-ce que la décision rejette sur les générations futures un fardeau (environnemental ou financier) que nous ne voulons prendre aujourd'hui ?*
- l'espace : *est-ce que la décision déplace vers une autre communauté un fardeau que nous ne voulons accepter localement ?*
- le milieu : *est-ce que TOUTES les personnes concernées par la décision, sont en mesure de la subir sans risque pour leur intégrité ? (considérant les différents milieux socio-économiques, les obligations aux travailleurs)*



1.2 L'efficacité économique

Dans le contexte de la gestion des matières résiduelles, l'efficacité économique réfère essentiellement à une dimension, soit la capacité de payer des citoyens ou des usagers.

« Le respect de la capacité de payer des Québécois est au cœur de leurs préoccupations dans le contexte économique actuel. Les mesures qui seront adoptées pour une gestion responsable des matières résiduelles devront s'inscrire dans la foulée de l'effort actuel d'assainissement des finances publiques et dans le sens du constat que la limite de la capacité de payer des contribuables est déjà atteinte. C'est pourquoi des solutions économiquement solides et socialement solidaires devront être recherchées ».

Nous introduisons cette citation, extraite du rapport du BAPE publié en 1997 (page 5) car elle est plus que jamais actuelle. On dit souvent que nos consciences évoluent beaucoup plus rapidement que nos revenus. En gestion des matières résiduelles, nous développons des projets, fixons des objectifs, tous louables et légitimes, mais le problème, et il est de taille, c'est que tous les secteurs d'activités font de même. Résultat : le citoyen, contribuable, ou l'utilisateur, sollicité de toutes parts, est incapable de soutenir le rythme qu'on lui impose. Les élus sont particulièrement sensibles à ces attentes car ils reçoivent depuis plusieurs années le mandat de « faire plus avec moins ».

La question économique rejoint également la troisième dimension de l'équité sociale, soit les impacts, non uniquement sur les intervenants directement concernés mais sur l'ensemble des citoyens susceptibles d'être touchés par une décision, et notamment pour les plus démunis d'entre eux. En effet, dans les différents processus de consultation, la position du plus grand nombre est souvent inconnue, alors que c'est pour eux que l'impact sur le revenu disponible sera le plus grand¹.

¹ Les auteurs Dorcey et McDaniels évoquent la question de la responsabilité du gouvernement ou à la légitimité des représentants quant il recourt à l'implication des citoyens. « Ceux qui sont plus directement touchés par une décision, (...) sont fortement incités à organiser une base solide et à participer à des processus de consensus, dans le but d'avoir une influence sur le résultat. Le public en général, qui assumera en grande partie les coûts ou les avantages, mais pour lesquels ces impacts sont plus diffus a beaucoup moins de raisons de participer ».

L'auteur Parson va jusqu'à dire que "on ne saura plus à qui attribuer les responsabilités si les débats politiques cruciaux sont laissés à des forums non représentatifs" et (...) "le fait de détourner les processus publics de prise de décision uniquement vers les citoyens concernés montre qu'on ne sait plus à qui attribuer la responsabilité du bien public et qu'on oublie l'éthique dans la conduite de l'État. Le gouvernement a l'obligation de rechercher le bien public, de le défendre et si nécessaire, d'arbitrer en sa faveur".



1.3 La protection de l'environnement

- Est-ce que la solution retenue est celle de moindre impact ? Certains choix peuvent sembler à court terme les plus adéquats mais se révéler néfastes à long terme
- Est-ce que la solution retenue répond aux objectifs de nos autres obligations en matière d'environnement?

COMMENTAIRES

Réduction à la source

Par définition, la réduction à la source est l'élément de solution le plus en harmonie avec le concept de développement durable. Nous croyons qu'à court terme, le maximum d'effort doit y être consacré car c'est à la fois le plus efficace du point de vue environnemental mais également, du point de vue économique. Nous croyons que la réduction à la source requiert des démarches importantes, fermes et soutenues auprès des fabricants (l'offre) et des campagnes d'éducation auprès de la population toutes aussi fermes et soutenues (la demande) et ce, à une fraction des coûts estimés pour les autres activités.

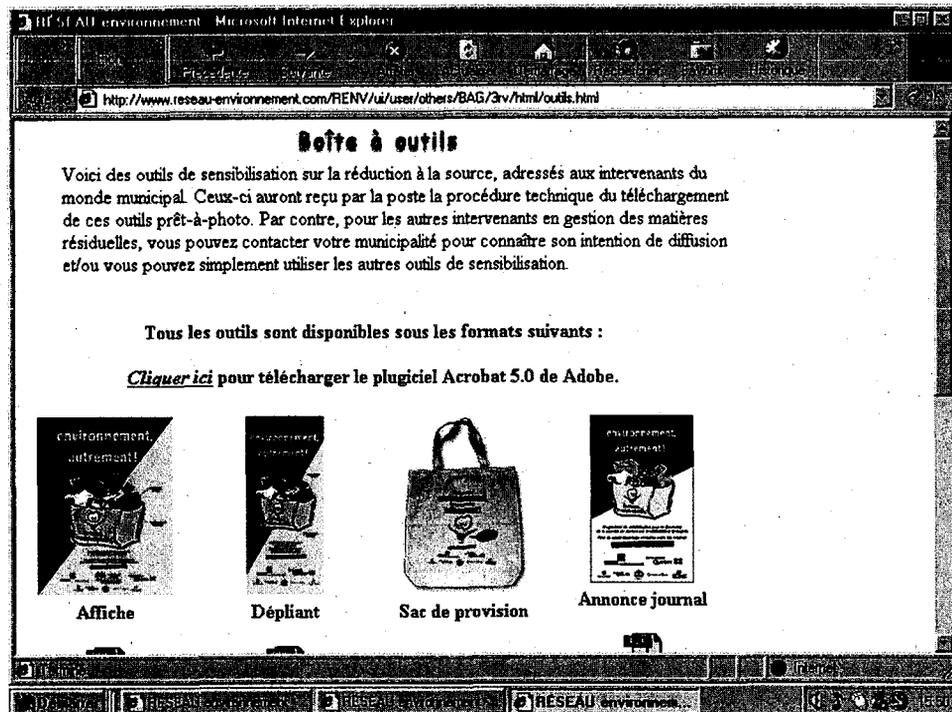
- Il nous faut être prudent avec le taux de génération de matières résiduelles. Par exemple, dans les dernières années, la récupération de l'asphalte dans les agrégats routiers a fait bondir la performance mais du coup, a ajouté des quantités au bilan de matières résiduelles qui ne s'y trouvaient tout simplement pas auparavant car n'étaient pas considérés comme des résidus. Même chose avec les résidus de scieries qui n'étaient pas compilés mais qui maintenant, apparaissent comme étant récupérés.



- Les mesures pour réduire à la source pourraient être de deux ordres. D'une part, en ce qui a trait à la réduction des emballages, déjà le *Régime de compensation des coûts de la collecte sélective municipale* aura son effet. En plus, de vastes chantiers de concertation avec les différentes industries, fabricants ou détaillants concernés par un aspect particulier devraient être entrepris. Par exemple, plusieurs produits sont vendus en « formule concentré », requérant par le fait même moins d'emballage, mais malgré tout, l'on retrouve encore les formats originaux sur les tablettes, ces derniers créant l'illusion au consommateur d'en avoir plus pour son argent ? (Pensez au savon à lessive, le rapport entre les dimensions des boîtes des deux formules est presque de 3 pour 1 et ce, pour le même nombre de brassées! Ou encore les papiers hygiéniques en rouleaux simples ou doubles). De plus, les produits éphémères, même recyclables, devraient faire l'objet de discussions entre les acteurs. Comment remplacer les millions d'annuaires téléphoniques distribués annuellement ou les circulaires hebdomadaires à l'ère de l'Internet (voir texte d'opinion en annexe 1)?
- D'autre part, pratiquement chaque semaine des compagnies mettent en marché de nouveaux produits jetables. Lingettes jetables, balais jetables, planches à découper jetables, appareils photos jetables sont proposés à grands renforts de publicité, créant de nouveaux besoins chez les consommateurs qui n'associent pas nécessairement ces choix aux valeurs environnementales. Ces fabricants échappent à leur responsabilité car leur produit n'étant pas placé dans le bac, ils ne sont pas assujettis au tarif du Régime de compensation. Ils ne sont pas non plus visés par les futurs règlements sur la responsabilité des producteurs de produits électroniques, d'électroménagers, etc. Ces produits devraient au contraire faire l'objet d'une taxe ou d'une internalisation du coût de leur élimination.
- Sauf rares exceptions dans certaines municipalités et MRC, les citoyens ne sont pas informés des avantages, des techniques et des économies liées à l'herbicyclage.

- La promotion de la réduction à la source a déjà fait l'objet d'une initiative très intéressante. Nous soumettons à l'attention de la commission qu'un programme complet concernant la réduction à la source a été réalisé en 2002 sous la coordination de RÉSEAU-Environnement avec la collaboration de plusieurs intervenants dont RECYC-QUÉBEC et la Ville de Montréal avec l'approbation de contenu du ministère de l'Environnement².

Sous le thème *J'aime mon environnement je consomme autrement*, ce programme rendait disponible à tout intervenant, tout le matériel pour réaliser une campagne de sensibilisation par le biais d'une boîte à outils, d'une revue des initiatives en cours ainsi que des liens pertinents.



Pour des raisons qui nous sont inconnues, cette initiative aura été aussi éphémère qu'un bottin téléphonique! En effet, après son lancement, l'absence de fonds et de responsable du suivi ont fait en sorte que le projet est tout simplement tombé dans l'oubli. Il serait simple et rapide de le réanimer car il subsiste sur le site Internet de Réseau



Environnement. Une mise à jour et une interaction avec les intervenants seraient nécessaires. Le tout serait définitivement réalisable rapidement et à très peu de frais.

Récupération et valorisation des matières putrescibles

En 2003, dans le cadre de la consultation sur le PMGMR de la CMM par une commission indépendante, nous avons déposé un texte de réflexion portant sur les résidus putrescibles et comme l'ensemble de nos réflexions sur le sujet s'y trouvent consignées, nous n'élaborerons pas plus avant. Ce texte est en annexe 2. Essentiellement, nous nous questionnons sur le bilan environnemental global des activités de collecte, transport, transformation et disposition de ce type de résidus et y avons fait valoir l'importance de s'assurer d'établir de bonnes prémisses de réflexion.

Compte tenu des impacts du camionnage sur la production de gaz à effets de serre, nous remettons en question l'ajout d'une collecte supplémentaire destinée aux résidus verts sans que d'autres opportunités soient envisagées. Entre autres, nous considérons que des campagnes axées sur l'herbicyclage pourrait connaître un succès mitigé, si par ailleurs des collectes spécifiques aux résidus verts étaient offertes aux citoyens. Nous considérons qu'un maximum d'efforts devraient être consacré aux activités de réduction à la source (herbicyclage et compostage domestique) avant l'ajout de nouvelles collectes.

Élimination des matières résiduelles

- L'élimination sécuritaire constitue un maillon incontournable de la gestion intégrée des matières résiduelles. En matière d'hygiène publique, c'est un service essentiel à la population. Des centaines de dépotoirs jusqu'en 1978, puis avec les lieux d'enfouissement sanitaire reposant sur le principe d'atténuation naturelle, nous en sommes aujourd'hui, avec les décrets de la dernière décennie et le nouveau *Règlement sur l'élimination* à des lieux d'enfouissement technique. Et ce n'est pas que pirouettes sémantiques. Les déchets sont dorénavant enfouis dans des cellules étanches, le lixiviat est capté et traité, les biogaz sont captés et brûlés ou valorisés sous forme d'énergie., les comités de vigilance sont devenus la norme et les fonds de suivi post-fermeture sont calculées pour une période de 30 ans et déposés en fidéicommiss.



- Paradoxalement, les manifestations d'opposition à ces infrastructures augmentent avec l'amélioration des mesures de sécurité appliquées aux lieux exploités depuis 1995. Depuis quelques années, plus intensément avec l'adoption de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, les projets de lieux d'élimination sont confrontés à des barrages systématiques d'objections, de sources locales ou extérieures. Cette opposition se manifeste quelque soit la taille du projet ou le statut du promoteur. Des MRC, des Régies intermunicipales ou des promoteurs privés ont présenté des projets ayant des capacités d'accueil annuel de 40 000 tonnes à plus d'un million de tonnes et ont provoqué, à peu de choses près, les mêmes manchettes.
- Or, pendant que des projets régionaux sont bloqués, les déchets voyagent, font beaucoup de route. Des quatre coins du Québec, les grands titres nous informent que les déchets de Matapédia ou de Gatineau se rendront en Mauricie, que ceux de Sherbrooke voyageront peut-être par train. Les citoyens, qui refusent des projets susceptibles de recevoir des déchets de MRC limitrophes, acceptent par ailleurs de transporter les leurs dans des régions éloignées!! Ici, les objectifs des différentes politiques environnementales entrent en conflit.
- Dans tous ces débats, des préoccupations par rapport aux nuisances potentielles sont exprimées mais également, une compréhension erronée du principe de régionalisation. En effet, à l'occasion de nombreuses audiences publiques, plusieurs intervenants ont revendiqué la limitation du territoire de référence, pour l'arrivage de déchets à éliminer, à la MRC concernée.

Dans les faits, Le principe de régionalisation prévu à la Politique s'énonce comme suit³

« *La régionalisation : C'est à l'échelle d'une municipalité régionale, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens et à leur mise en oeuvre.* »

³ http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/parties1-4.htm#2-principe
www.gaia-environnement.com mémoire à la CTE présenté le 19 février 2008



Compte tenu de leurs particularités géographiques et historiques, des installations déjà présentes sur leur territoire et surtout, de leurs moyens disponibles en regard de leur masse critique, il est évident que la régionalisation ne peut pas signifier que chacune des 91 MRC devra disposer d'un lieu d'enfouissement sanitaire. Cela signifierait d'une part une augmentation du nombre de sites, alors qu'avec les nouvelles exigences, on tendra vers la fermeture de certains et le regroupement d'autres.

D'autre part, ce serait accepter une très grande disparité dans le coût assumé par les contribuables en fonction de la taille de l'entité administrative où ils habitent. Le coût, directement lié aux volumes annuels, pourrait passer du simple au quadruple entre deux MRC. Le même raisonnement s'applique aux régions administratives, lesquelles présentent de grandes disparités.

Par analogie, on peut comparer avec les 35 centres de tri des matières recyclables du Québec. Personne n'a jamais imaginé que les MRC devraient planifier des infrastructures de tri sur chacun de leur territoire. Or, ces installations nécessitent des investissements dix fois moins importants que les lieux d'enfouissement.

- Avec l'adoption du *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* et la fin de la période transitoire pour la fermeture ou la mise aux normes des sites existants au plus tard en février 2009, la nouvelle réglementation performante sur le plan de la protection de l'environnement devra être vulgarisée par des intervenants crédibles aux yeux du public. Des efforts considérables devraient être déployés pour modifier les préjugés en informant la population des nouvelles règles du jeu. Les enjeux sont si importants que parfois, la contribution d'un médiateur (facilitateur dans le jargon de l'environnement), devrait être sérieusement envisagée.

- Certains ont déjà émis l'hypothèse que le faible coût de l'enfouissement explique les faibles performances de récupération. Nous croyons que ce n'est pas nécessairement le cas. D'une part, la presque totalité des citoyens du Québec a accès à un service porte à porte de collecte, tant pour les déchets que pour les recyclables. Le plafonnement des performances de la collecte sélective relève beaucoup plus du comportement individuel que du **tarif que le citoyen ne connaît pas⁴** et qui ne saurait donc l'influencer. D'autre part, les corrélations entre les prix et les performances n'ont pas été démontrées. Dans certains secteurs, les coûts de l'élimination sont très élevés et les performances ne sont pas meilleurs pour autant. À l'opposé, certaines régions ont de très bonnes performances alors que les prix de l'élimination ne sont pas supérieurs aux moyennes.

⁴ En ce qui a trait aux collectes résidentielles, le citoyen peut payer par exemple 80\$ annuellement pour la collecte et l'enfouissement de ses déchets et 25\$ pour la collecte des matières recyclables. À son niveau, ce n'est pas le coût qui affecte son comportement.



CONCLUSION

Nous remercions la Commission de nous avoir invités à contribuer à cette réflexion sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Malheureusement, le sujet est très vaste et le temps nous a manqué pour approfondir certains aspects. Nous considérons toutefois que certaines règles devraient s'appliquer à toutes les pistes de solutions étudiées :

- Est-ce que le problème a été bien défini? Sommes-nous assurés qu'il repose sur des données fiables ? Est-ce que les impacts du problème sont bien cernés?
- Est-ce que la solution a des retombées significatives? Est-ce qu'elle représente le meilleur rapport qualité/prix pour les citoyens, les autres intervenants? Est-ce que les impacts de sa mise en œuvre ont été rigoureusement évalués ? Est-ce que tous les intervenants concernés ont été appelés à se prononcer pour la commenter, la bonifier, voire en proposer une autre? Si elle est réglementaire, est-ce que toutes les autres solutions pouvant résulter au même effet ont été envisagées?
- Est-ce que la solution respecte les autres politiques en vigueur au Québec?
- Si la solution comporte un coût important, est-ce qu'il concurrence un autre projet sur le même territoire, concernant les mêmes payeurs ? Est-ce que les arbitrages concernant le choix des projets retenus, si nécessaire, seront réalisés objectivement, en tenant compte de tous les enjeux ?

Le mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement arrive à point nommé. À un an de l'échéance d'une Politique qui a des effets sur tous les citoyens sans exception, sur tous les secteurs d'activité de la société et qui parfois nous touche tous au cœur même de notre quotidien. Nous souhaitons que le projet de future politique soit élaboré de la manière la plus transparente qui soit, afin que se poursuive la synergie entre les acteurs intéressés par son succès.



Publisac, Superpages et recyclage

Texte d'opinion rédigé par Louise Fecteau,
Publié dans La Presse, 17 janvier 2005 page A13

Avez-vous déjà pesé un annuaire téléphonique? Le mien, qui me sert de repose-pieds, atteint la limite de mon pèse-aliment: 2 kilogrammes. J'en ai reçu deux cette année, Bell et Télus. Le même test avec un Publisac standard nous donne 900 grammes. Distribué chaque semaine! Rapidement, à vue de nez, il y en a pour environ 230,000 tonnes de papier par année à l'échelle du Québec! À titre de repère pour la même échelle, le dernier bilan de Recyc-Québec nous informe qu'en 2002, la collecte sélective auprès des ménages a permis de récupérer 301 000 tonnes pour toutes les catégories de papiers et cartons. Le taux de récupération du secteur municipal est évalué à 17% des matières totales générées pour cette même année.

Est-ce suffisant de nous soulager la conscience en remplissant à ras bord le bac à recyclage? Sur le plan des performances attendues des institutions, qu'elles soient municipales ou d'État, la réponse est: Oui. Une progression dans les résultats de quantités de matières récupérées satisfait tout le monde, incluant le citoyen préoccupé par l'environnement. Cette évaluation du secteur du recyclage se limite pourtant à sa seule vertu de détournement des matières de l'enfouissement. Sur le plan environnemental toutefois, en regard des émissions produites par tous ces camions qui parcourent nos rues et des demandes en énergie pour la fabrication et la transformation de ces produits, la réponse devient: Non.

Que faire? Trouver des solutions se situant le plus en amont possible du processus. D'abord examinons les faits. Une très grande majorité des ménages sont aujourd'hui branchés sur Internet. Une proportion importante n'ouvre même pas son Publisac. Les circulaires, apothéoses de l'éphémère, devraient être mises en ligne plutôt que distribuées à tout vent. Les ménages non branchés s'inscriraient sur une liste de distribution et eux seuls recevraient le sac blanc jusqu'à avis contraire. Même principe pour les annuaires téléphoniques. On pourrait recevoir à la limite un mini annuaire pour les informations générales et les commerces (convenons qu'il est peut être plus facile de parcourir la liste des restos sur papier que sur un écran). Les marchands vont hurler car cette option est beaucoup moins envahissante que l'actuelle mais tout est question de perspective. Les circulaires n'existaient même pas il y a à peine vingt ans!

SuperPages ferme ses portes et des centaines d'emplois sont perdus. Mauvaise nouvelle pour les travailleurs, excellente nouvelle pour l'environnement. Une leçon à retenir: dorénavant, que vous soyez concepteur de projet, fabricant, publicitaire ou consommateur, posez-vous deux questions avant de vous décider à poser un geste: Ce produit est-il utile? Ce produit est-il durable? Si la réponse à une de ces deux questions est non, passez au suivant!



**«Quel est le bilan environnemental d'une collecte de résidus verts?
Le périple d'un sac de pelouse»**

par Louise Fecteau

Document déposé à la Commission de consultation sur
le projet de PMGMR de la CMM en octobre 2003.

La satisfaction du devoir accompli

M. Untel a soigneusement tondu sa pelouse aujourd'hui. Après avoir ramassé l'herbe coupée, il a rempli plusieurs sacs transparents qu'il déposera en bordure de rue mardi matin. Suite à une importante campagne d'information, il a bien compris la nécessité de récupérer les résidus verts et d'ailleurs, il a personnellement félicité les gens de la municipalité pour ce nouveau programme. Bien installé sur son balcon, il remarque que son terrain démontre de sérieux signes de fatigue : jaunissement, mauvaises herbes de plus en plus envahissantes, il a aussi constaté que le sol est de plus en plus dur et qu'il est difficile d'y travailler. Il faudra qu'il en parle au spécialiste de son centre de jardin.

Mardi en fin de journée, un camion s'arrête devant la maison de M. Untel et un préposé y ramasse les sacs transparents. Ce camion, après s'être rempli de sacs de pelouse, se rend au site de compostage régional. En chemin, il sera coincé à certains endroits dans la congestion routière, émettra des gaz à effets de serre, détériorera quelque peu la chaussée par son passage.

Déposée sur le site, la pelouse de M. Untel sera intégrée aux andins à l'air libre ou sous bâtiment. On y mélangera des copeaux de bois, de la sciure, des feuilles ou toute autre matière structurante, produits qu'il aura fallu transporter également. Ce mélange est essentiel à la production d'un compost de qualité car ne l'oublions pas, la pelouse, c'est en très grande partie de l'eau.

M. Untel de son côté revient du centre de jardin perplexe. Le spécialiste lui a appris que son sol est probablement épuisé, lui rappelant que l'on ne peut soutirer continuellement à la nature sans jamais rien lui donner, qu'un test mesurant le taux de matière organique le prouverait sans doute et que justement, nous avons 4 sacs de composts de crevette en spécial pour le prix de 3. M. Untel n'avait pas envie de payer pour ce compost car il a lu quelque part que la municipalité en donnera l'automne venu. Sa seule préoccupation est de ne pas rater l'annonce et de pouvoir s'en procurer avant épuisement des quantités disponibles.

Après quelques mois de soins appropriés (retournements, captage et traitement des eaux qui se seront écoulées, surveillance des odeurs), le compost du site régional est prêt. Il sera ensaché et expédié par camion au garage municipal pour distribution aux citoyens.

M. Untel ne ratera pas l'annonce et se rendra en voiture se procurer le compost de la municipalité et reviendra chez lui avec plusieurs sacs à étendre sur son terrain. À la fin de sa journée, il se dira que vraiment, il fait tout ce qu'il peut pour améliorer le sort de son environnement.



Comment en sommes-nous arrivés là?

La caractérisation du sac vert « Comment gérer ces résidus que nous ne saurions voir! »

Parallèlement à l'adoption de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, une vaste étude de caractérisation des déchets était réalisée au Québec. Cette étude a fourni des données portant entre autres sur les proportions de matières disposées par catégorie et par secteur d'activité. À l'étape de l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles par chacune des MRC et communautés urbaines du Québec, ces données sont devenues, trop souvent, des *a priori*. Et les choix de scénarios étudiés visent surtout à répondre à la question traditionnelle: « Quelle est le meilleur moyen de GÉRER chacune de ces catégories de résidus? »

Les premiers résidus retirés du sac vert ont été les matières recyclables. Opération valable sur le plan environnemental mais aussi, très utile au moment où l'on voyait poindre à l'horizon des pénuries de pétrole (matière première pour les plastiques) ou les difficultés d'approvisionnement en fibres (ressource utilisée dans les papiers, cartons). Le faible taux de récupération de ces matières s'explique davantage par l'absence d'outils et de moyens de sensibilisation vraiment convaincants (combien ont coûté les campagnes contre l'alcool au volant ou pour la réduction du tabagisme et quels en ont été les résultats?), que de services, lesquels sont disponibles mais sous-utilisés. En récupérant et en recyclant ces matières, nous réduisons la pression sur les ressources naturelles.

En ce qui a trait aux résidus organiques, l'objectif pouvant nous guider est celui d'utiliser au meilleur escient une matière à fort potentiel dans la restructuration et le rendement de nos sols. Ces deux catégories de matières (recyclables et organiques) nous renvoient donc à des objectifs différents, qu'il nous faut considérer de manière distincte.

Quel est le but final et global?

Les réflexions, analyses de scénarios, choix de solutions proposés aux citoyens doivent s'opérer dans une perspective beaucoup plus large que celle de la filière traditionnelle des déchets. Sur le plan environnemental global, nous devons nous donner des orientations tenant compte d'un ensemble de questions. **Au moment où les infrastructures de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées nécessiteront des investissements majeurs, où les sociétés de transport en commun sont dans le rouge, où la ratification de Kyoto et la mise en œuvre de stratégies de réduction des gaz à effets de serre font consensus, est-il sage de songer à ajouter des services présentant des impacts financiers et environnementaux importants (que l'on pourrait qualifier de «collatéraux»). Est-il vraiment nécessaire de participer à la spirale toujours ascendante des coûts? (la croissance de nos revenus ne suit pas la même courbe que celle de l'évolution de nos consciences!)**

Dans le cadre des discussions des prochains mois concernant la gestion des matières résiduelles, il ne s'agira pas de faire des compromis, trop souvent coûteux pour l'environnement, bien au contraire. **L'axe principal de la Politique 1998-2008, son orientation fondamentale c'est la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination). Nous devons procéder par élimination dans cet ordre et constater qu'avant la valorisation se trouve la réduction**



à la source. Et c'est dans cet esprit qu'il nous faut revoir nos prémisses et vérifier nos besoins qui, à la base, n'en sont peut-être pas.

La tendance est de trouver anormal le transport des résidus verts dans des sites d'enfouissement mais l'anomalie en fait c'est peut-être de les transporter tout court.

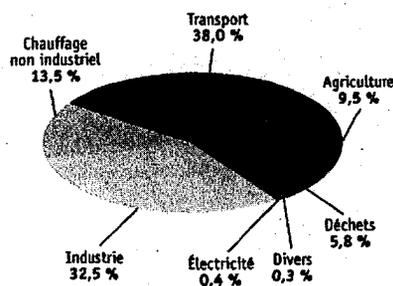
Faut-il mettre en branle des services de collecte des résidus verts, élaborer des campagnes d'information pour les citoyens, prévoir des punitions pour les délinquants, taxer d'un côté pour développer des programmes de subvention de l'autre, ou mettre l'emphase dès maintenant sur l'éducation de ces mêmes citoyens à l'amélioration de la qualité de leur environnement immédiat, pour le plus grand bien de la collectivité, tout en ajustant les réglementations sur la disposition afférentes?

Faut-il mettre en place un service de collecte de résidus verts?

La gestion des matières résiduelles provoque une forte demande en transport. L'ajout de services tels que la collecte des résidus verts peut paraître souhaitable à première vue, si on se limite à l'analyse du meilleur débouché possible pour une matière donnée mais ne modifie en rien le total des émissions. Que les résidus soient dirigés vers un site d'enfouissement, un centre de tri ou une plate-forme de compostage, une constante demeure : ils sont toujours transportés. Or, tant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 que la Mise en œuvre du Protocole de Kyoto⁵ sont la responsabilité du Ministre de l'environnement et celui-ci doit s'assurer de la cohérence du tout.

Le ministère de l'Environnement du Québec a publié en octobre 2002 le premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec⁶. Ce rapport est extrêmement révélateur quant à la responsabilité du secteur du transport dans la croissance des émissions de GES (nos soulignés).

«Plusieurs facteurs influencent les émissions totales de GES d'une année à l'autre. Au Québec, la hausse observée entre 1990 et 2000 est principalement attribuable à une augmentation de la consommation de combustibles fossiles dans le secteur des transports. En effet, le secteur des transports est celui ayant connu la plus forte hausse des émissions depuis 1990 avec une augmentation de 14,5 %. Les émissions dues au secteur résidentiel, commercial et institutionnel et au secteur de l'agriculture ont augmenté de 7,1 % et de 1,9 % respectivement pendant la même période. »



« Les émissions de GES associées à l'utilisation de la voiture au Québec ont diminué de 7 % entre 1990 et 2000, alors que celles des camions légers et lourds ont augmenté dramatiquement de 75 % et 43 % respectivement. Ces augmentations sont liées directement à l'accroissement du nombre de camions légers et lourds sur les routes. Le nombre de camions légers a presque doublé de 1990 à 2000 passant de 600 000 à près de 1 100 000, alors que les camions lourds en 2000 sont de 2,5 fois le nombre en 1990, passant de 100 000 à 250 000. »

⁵ <http://www.menv.gouv.qc.ca/air/changement/kyoto>

⁶ <http://www.menv.gouv.qc.ca/air/changement/ges/index.htm>



De plus, il n'est pas exact de prétendre que la diversion de l'enfouissement résout les problèmes associés aux nuisances et réduirait les tensions sociales. Les activités reliées au compostage provoquent les mêmes préoccupations des citoyens que celles associées aux lieux d'enfouissement sanitaires : augmentation de la circulation (bruit, poussières, vibrations), odeurs, vermines.

Le meilleur déchet à gérer serait celui que l'on ne produit pas. L'herbicyclage consiste à laisser le gazon coupé sur place pour ainsi améliorer la structure du sol, lui permettre de mieux conserver son humidité. On réduit ainsi les pesticides et amendements nécessaires, les besoins en arrosage et on n'a aucun résidu à disposer. L'utilisation d'une tondeuse déchiqueteuse est idéale. La petite taille des rognures de gazon alors laissées sur place permet de ne pas nuire à l'esthétisme de la pelouse tout en favorisant une décomposition très rapide. Autre avantage appréciable, l'usage d'une telle tondeuse permet de diminuer la fréquence des tontes puisqu'une tondeuse standard laisse des résidus beaucoup plus gros nous obligeant à tailler la pelouse plus souvent.

Objectivement, il n'existe à notre point de vue aucun motif environnemental valable pour confier à la municipalité la gestion des résidus verts. Le raisonnement économique est encore plus évident. En retirant les résidus verts du total des matières à gérer, on réduit d'autant les dépenses en enfouissement (35\$ la tonne pour 20 à 25% du total des matières générées, donc réduction de ce même pourcentage des coûts de l'enfouissement), mais aucune dépense supplémentaire en service de collecte et traitement vers le compostage (30 à 35\$ par unité de ménage). Il faudra en contrepartie bien sûr investir dans l'éducation et l'information aux citoyens pour qu'ils comprennent et assimilent ces nouvelles façons de faire.

Ces décisions doivent être mûrement réfléchies car le citoyen qui s'est vu offrir un nouveau service le considère comme un acquis très rapidement et il devient pratiquement impossible de faire marche arrière par la suite.

Et les feuilles?

On les conserve car qui dit feuilles, dit arbres et si arbres il y a, l'espace devrait être disponible pour l'installation d'un composteur domestique. Et dans ce composteur, on disposera des résidus de table végétaux, lesquels sont de fraction humide, il faudra donc leur ajouter deux parties de fractions sèches, pour que la « recette » soit idéale. Lorsqu'une communauté aura intégré ce principe, les feuilles, on les marchandera entre voisins! Mais là, nous entamons une autre histoire!

⁷ Des résidus putrescibles, il ne reste à disposer, après cette conservation sur les lieux même de la production, que les résidus de table non végétaux soient moins de 10% du total généré par le ménage. La question qui se pose à ce moment-ci est la suivante :

Les lieux d'enfouissement sanitaires, opérés avec le principe d'atténuation naturelle pendant les années 80 et 90, deviennent des LET, lieux d'enfouissement techniques. Des lieux où les déchets sont confinés dans des cellules étanches ou encore déposés sur de l'argile parfaitement imperméable. Après fermeture de la cellule, la « digestion » des déchets se poursuivrait pendant 25 à 30 ans (période calculée pour les fonds de post-fermeture en fiducie), pour ensuite devenir matière inerte. Ces 25 ans correspondent au délai de suivi environnemental prévu au Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles. Quel effet aurait l'absence ou la réduction significative d'humidité sur la durée de ce processus de transformation? Est-il possible qu'un certain taux de matière putrescible soit nécessaire à ce processus?

